

Tableau 1 Dispositions normatives du plan d'affectation des sols détaillé par aire d'affectation

Aire d'affectation	Catégorie d'affectation	Groupes d'usages exclusivement prescrits – Localisation exigée de ces usages	Groupes d'usages associés ou conditionnels exclusivement prescrits Usages spécifiquement exclus	Normes de contingentement Superficie maximale prescrite par établissement ou par bâtiment	Imposition d'une marge de recul avant ou à l'axe exigée (en mètres)	Exigence relative à la protection (et localisation) des logements	Pourcentage d'occupation au sol (POS) et d'aire verte exigés	Gestion des droits acquis exigée	Autres normes
M_RI_1	Mixte	H1, H2, C30 (100% intérieur), R1	Spécifiquement exclus : 177				POS=25% Aire verte = 50%	Note 2	<p>Note 15 : Calcul de la hauteur sur un terrain en pente</p> <p>Note 16 : Grands logements – 40 % de 2 chambres et plus ou 85 mètres carrés et plus</p> <p>10 % de 3 chambres et plus ou 105 mètres carrés et plus</p>